

21 SEP. 2023

Nom : LEVIEUX
Prénom : VERONIQUE N°
Numéro national : [REDACTED]
Adresse : [REDACTED]

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération) ¹

MANDATS
1) <u>Lochevine</u>
2) <u>Administratrice (Vice-Présidente) à la Sci de Création</u>
3) <u>Administratrice à l'Intercommunal d'Inhumation</u> <u>SCRL</u>
4) <u>Administratrice (Présidente) à l'ALE EVERE ASBL</u>
FONCTIONS
FONCTIONS DÉRIVÉES
- <u>Administratrice de l'ASBL "La Tremette"</u>
- <u>Déléguée à l'AG de l'ERIP</u>
- <u>Membre de droit de l'ASBL "Les Amis de la</u> <u>Ludothèque d'EVERE"</u>
- <u>Membre du Conseil d'Administration de l'ASBL "Ma Maison"</u>
- <u>Présidente du Conseil Consultatif de la Solidarité entre les Peuples</u>
- <u>" " " " du Développement Durable</u>
- <u>Membre du Conseil d'Administration de l'Entrelac</u>
- <u>Membre du Conseil Consultatif de la Participatif Citoyen.</u>

¹ y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

2. Rémunérations et avantages de toute nature ² qui découlent des mandats visés aux tirets 1^{er} à 5 ³ et 7 de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2 ⁴, accompagnées des fiches fiscales

RÉMUNÉRATIONS	MONTANTS
1)	61.088,09 € brut
2)	5268,82 € brut
3)	240 € brut
4)	3474,64 € brut
AVANTAGES DE TOUTE NATURE	MONTANTS
PC portable	72 €

² On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l'activité professionnelle.

³ Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
2. d'un mandat exécutif ;
3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
6. d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

⁴ électives ou non

EVERE
ENTRE. - INGEK.

21 SEP. 2023

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ

1) Femmes Prévoyantes Socialistes du Brabant -
Membre du Conseil d'Administration

2) Administratrice à GEREVEVE

EVERE
ENTRE. - INGEK.

21 SEP. 2023

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er} ⁵, et les rémunérations ⁶ perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b) ⁷ pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui précède la déclaration ⁸

RÉMUNÉRATIONS EXERCICE FONCTIONS 5 ^{ème} tiret	MONTANTS
RÉMUNÉRATIONS EXERCICE ACTIVITÉS littera b)	MONTANTS
1)	0€
2)	0€

Fait à EVERE le 18/09/2023

Nombre d'annexes : 5

Signature

EVERE
ENTRE. - INGEK.

21 SEP. 2023

N°

⁵ Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

⁶ Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus

⁷ autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

⁸ Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
- de 1 à 499 euros bruts par mois ;
- de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
- de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
- de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;
- plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.